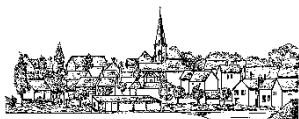


DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MAREUIL-SUR-ARNON

Séance du 10 Décembre 2020

NOMBRE DE
MEMBRES

Afférents au CM :	Présents :	Votants :
15	12	13

Date de la
convocation

03/12/2020

Date d'affichage

10/12/2020

Référence

2020_046

A 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François LEGNIER, Maire.

Présents : M. LEGNIER François, Maire, Mmes : LEVIEUX-FRIOT Alexandra, VERLIAT-ROYEZ Gisèle, YGOUF Maria, MM : BALLET Sébastien, GABARD Jean-Luc, GANZMANN Eric, LAUDAT Christian, MOREAU Jean-Pierre, ROUX Alain, SLIWINSKI Maxime, VAIDIE Jean-Marie

Absents :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BEGUE James à Mme LEVIEUX-FRIOT Alexandra

Excusé(s) : MM : ARVAULT Michel, FERRERE Damien

Secrétaire de séance : VERLIAT-ROYEZ Gisèle

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du compte-rendu de la séance du 15 octobre 2020.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 15 octobre 2020.

DEL : 2020_047 Dénomination Route de Nouan

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité DECIDE de nommer la Route de Nouan : Rue Michel Guyard. Un arrêté municipal pris ultérieurement procédera à la numérotation des habitations et les informations seront communiquées aux organismes publics par la suite.

DEL : 2020_054 Instauration du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Considérant l'avis favorable du comité technique paritaire du Cher en date du 30 novembre 2020,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE d'instaurer le RIFSEEP à la commune de Mareuil sur Arnon. Ce régime indemnitaire s'applique à la fonction publique territoriale et se substitue à tous les régimes indemnitaires existants. Le RIFSEEP est constitué de deux parts cumulables :

- L'IFSE L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions et de l'expérience professionnelle de l'agent c'est-à-dire de la connaissance acquise par la pratique.
- Le CIA, complément indemnitaire annuel, qui repose sur l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent : il est en principe lié à l'évaluation professionnelle.

La part fixe IFSE sera versée mensuellement et suivra le sort du traitement en cas de maladie et sera basé sur les montants de référence institués par le législateur.

Le CIA sera fixé à l'issue de l'entretien professionnel en fonction de la manière de servir de l'agent. Le CIA ne sera pas maintenu en cas de maladie. Le CIA sera basé sur les montants de référence institués par le législateur.

DEL 2020 046 Prime exceptionnelle

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer la prime exceptionnelle COVID-19 et autorise Monsieur le Maire à attribuer individuellement la prime à chaque agent.

DEL 2020 049 Cession de terrain communal (annule et remplace la délibération n°2020 20)

Monsieur le Maire explique que la délibération n°2020-020 doit être annulée au motif qu'elle ne précise

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 2020_020 du 10 juillet 2020.
- APPROUVE la cession de la parcelle communale ZB 38 à pour un montant de 3 000 € hors frais de notaire ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DEL 2020 050 Concession d'une partie du chemin rural n°1 dit Chemin du Grand Lac

Monsieur le Maire présente la convention rédigée par la société H2Air pour la concession d'une partie du chemin d'exploitation n°1 dit du Grand Lac cadastrée ZD04 pour l'acheminement des matériaux nécessaires à la construction d'un parc éolien.

La présente convention est d'une durée de 40 ans. La commune de Mareuil percevra une indemnité d'immobilisation s'élevant à 1000 € par an et une redevance d'occupation du domaine public de 30 000 € par an à compter de l'ouverture du chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la concession d'une partie du chemin d'exploitation n°1 dit du Grand Lac cadastrée ZD04 à la société H2Air,
- APPROUVE la convention ci-jointe,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

DEL 2020 051 Rythmes scolaires

Monsieur le Maire explique que la dérogation au rythme scolaire de neuf demi-journée accordée par l'Education nationale arrive à son terme en juin 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de déroger aux rythmes scolaires et de continuer sur une semaine de 4 jours d'école,
- CHARGE Monsieur le Maire de faire la demande de dérogation auprès des services de l'Education Nationale.

DEL 2020 052 Tarifs de location de la salle communale et du matériel communal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas modifier les tarifs de location de la salle communale et du matériel communal
- DECIDE d'inclure la gratuité pour les associations de la commune en contrepartie d'un chèque de caution de 100 € qui sera retenu en cas de détérioration.

DEL 2020 053 SDE 18 : plan de financement prises guirlandes

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ajout des deux prises guirlandes sur l'éclairage public,
- APPROUVE le plan de financement et AUTORISE Monsieur le Maire à engager la dépense.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame LECERF, habitante de la commune, interroge Monsieur le Maire sur le parc éolien. Monsieur le Maire informe qu'il demandera la plus forte compensation financière possible.
- Madame LECERF demande ce qu'il serait possible de faire pour le ramassage des déchets verts. Monsieur le Maire lui réponds que le Conseil réfléchira au problème.
- Madame LECERF interroge Monsieur le Maire pour connaître les missions et les délégations des adjoints au Maire. Monsieur le Maire lui explique le rôle d'adjoint au maire.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire explique aux conseillers et au public que les adjoints et lui-même analysent toutes les possibilités envisageables concernant la Boulangerie ou un éventuel dépôt de pain.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux à la Mare de Villiers démarreront lundi 14 décembre prochain.
- Monsieur le Maire précise que la Rue de l'Europe fait partie du lotissement.
- Monsieur le Maire remercie les membres du CCAS pour la distribution des colis de Noël aux personnes âgées et précise que l'année prochaine sera organisé un repas si les conditions sanitaires le permettent et que les colis seront distribués aux personnes ne pouvant assister au repas.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19h42.